

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 12/021/2009 (Public)
ÉFAI
6 avril 2009

Égypte. Les autorités doivent mettre fin à la répression de manifestants pacifiques

Amnesty International appelle les autorités égyptiennes à libérer immédiatement sans condition toutes les personnes interpellées et arrêtées pour avoir appelé, ou pris part aux manifestations du lundi 6 avril, journée de grève nationale. L'organisation appelle également les autorités à mettre fin aux arrestations de masse et au harcèlement de manifestants pacifiques appelant à des réformes politiques et économiques.

Au moins 34 personnes sont toujours détenues après la vague d'arrestations qui a eu lieu le lundi 6 avril et au cours du week-end ; de nombreux manifestants auraient été frappés par les policiers. Des plaintes ont été déposées contre les protestataires notamment pour incitation à la grève et distribution de tracts appelant à une grève nationale.

Les policiers ont arrêté des militants étudiants, des membres du Groupe du 6 avril, des mouvements Kefaya, des Frères musulmans ainsi que des membres du parti politique al Ghad liés à la grève de ce lundi 6 avril. Parmi les personnes arrêtées figurent Mamdouh al Nithami, coordinateur du mouvement Kafaya à Manufiyya, Islam Nagi du Groupe du 6 avril, Mohamed Abdel Rahman du parti politique al Ghad et Ahmed Abdel Foutouh des Frères musulmans. Des arrestations et actes de harcèlement se sont produits à Alexandrie, Kafr Sheikh, Maufiyya, Sharqiyya et Fayoum, ainsi qu'à l'université Ain Shams.

Un important dispositif de sécurité avait été déployé autour des principaux points de rassemblement au Caire et dans d'autres villes du pays ainsi que dans de nombreuses universités pour empêcher la grève et la tenue de rassemblements. Hossam Fadl, journaliste et photographe du quotidien indépendant *Al Masry Al Youm*, qui couvrait les manifestations à l'université Ain Shams, a été arrêté et placé en garde à vue quelques heures avant d'être remis en liberté sans avoir été inculpé.

Depuis 1981, l'Égypte vit de façon permanente sous le régime de l'état d'urgence, avec une législation interdisant la plupart des manifestations et facilitant d'autres graves violations des droits humains, notamment les arrestations arbitraires, actes de torture et autres mauvais traitements, les détentions secrètes, ainsi que les procès inéquitables devant des tribunaux d'exception et des tribunaux militaires.